

Il n'y a rien dans ce bill qui porte quiconque à croire qu'il lui sera interdit de construire une maison de campagne, ce qui ne serait pas du tout le cas. J'ai souvent dit que l'un des malheurs chez nous était que la SCHL n'a jamais fait usage de son pouvoir comme société prêteuse pour exiger partout au Canada, là où elle prête de l'argent, que l'on fasse ce genre de planification qui ne vise pas uniquement les édifices mais également les espaces verts, l'architecture, l'esthétique et le paysage, le genre de planification qui pousse à son maximum l'utilisation de toutes les techniques et de toutes les connaissances disponibles.

● (1620)

Nous avons eu la possibilité d'aménager les banlieues dont nous avons besoin depuis la seconde guerre mondiale, et pourtant, la plupart ne supportent et ne supportent pas davantage l'épreuve du temps. Elles ont été dessinées par des architectes, les maisons sont bien construites mais le cadre dans lequel elles ont été construites était mal conçu. Par exemple, on n'a prévu ni allées pour les piétons ni pistes cyclables, et les espaces verts sont insuffisants.

Nous aurions pu faire beaucoup mieux avec la technique dont nous disposons si la SCHL avait réussi à imposer ses idées. Mais délibérément, un gouvernement après l'autre a refusé d'accorder à la SCHL le pouvoir qu'elle demandait. Il estimait qu'il y avait là une atteinte constitutionnelle aux pouvoirs des provinces. Depuis longtemps je suis d'avis que nous devrions mettre à profit le levier que nous avons par le truchement de la SCHL pour pousser les provinces et les municipalités à réaliser des ensembles qui assureront aux futures générations le genre d'environnement qu'elles méritent. Nous avons tous les atouts qu'un pays peut désirer en ce qui concerne la beauté des paysages, mais nous n'en tirons pas le parti qu'il faudrait. Nous avons également les spécialistes capables de nous guider. Donnons-leur au moins l'occasion de le faire!

A mon avis, le bill dont nous sommes saisis permettra d'atteindre ce but. Je sais qu'il a recueilli la sympathie des représentants de deux ou trois ministères du gouvernement fédéral, et j'espère que les députés seront d'accord pour le renvoyer au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien afin que nous puissions exercer encore plus de pressions sur le gouvernement pour l'adoption d'un bill semblable à celui-ci; il nous permettrait d'atteindre l'objectif que nous cherchons à réaliser et dont, je l'espère, les députés ici présents reconnaissent, comme moi, l'importance.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Madame l'Orateur, tout d'abord je veux féliciter le député d'avoir proposé un bill de cette nature. On peut en saisir de prime abord l'objectif, puisque le titre même du bill comporte le mot «conservation», et je suis ravi de constater qu'il est un véritable conservateur de cœur.

Des voix: Non, conservationniste!

M. Baker (Grenville-Carleton): Car rien n'est plus important pour nous que de sauvegarder un certain nombre de choses dans notre pays: un régime économique raisonnable, certaines valeurs et nos ressources naturelles. Mais peut-être est-il encore plus important que nous nous efforcions de préserver une certaine qualité de vie: et je pense que c'est le but que poursuit le député en déposant ce bill.

Office de conservation des côtes canadiennes

Il a mentionné qu'au Canada la difficulté dans ce genre de travail de conservation tenait à ce qu'on sacrifiait tant de choses pour des raisons d'intérêt. Je pense qu'il a tout à fait raison, nous avons tendance à tout sacrifier aux questions d'argent, et je ne voudrais pas prendre la parole à la Chambre, représentant les intérêts que vous savez, pour m'opposer à l'appât du gain dans notre société. Car c'est la recherche raisonnable et éclairée du profit qui a construit notre pays.

D'autre part, je crois que la tâche des législateurs est de trouver un équilibre entre la recherche normale du profit dans les affaires et la protection de l'intérêt général. Je pense que l'Office s'efforcera de ne pas empiéter délibérément sur les droits des Canadiens pour accaparer ce qui constitue depuis toujours notre patrimoine—le droit de posséder et d'exploiter un bien—mais plutôt d'assortir ce droit d'une obligation de plus en plus grande même dans le domaine de la propriété privée, l'obligation de tenir compte de l'intérêt général.

C'est une des difficultés qu'éprouvent les municipalités quand elles établissent des zonages et limitent le droit des gens de jouir de la propriété; c'est le droit qui entre en jeu en ce qui concerne les offices et les commissions d'aménagement des provinces, afin qu'elles puissent réaliser dans leur propre sphère l'objet du bill à l'étude, soit la préservation et la conservation des côtes canadiennes.

L'idée dont s'inspire le bill n'est pas nouvelle, il en est question depuis quelque temps, et j'espère qu'on me pardonnera si je signale, à l'appui du projet de loi, l'excellent travail réalisé par les offices de conservation de l'Ontario qui poursuivent des objectifs analogues à ceux que le député, d'après ce que j'ai compris à ses propos, envisage pour les côtes du Canada.

L'office de conservation de l'Ontario s'occupe maintenant de l'aménagement de parcs publics à l'intention des voyageurs et des gens qui souhaitent se reposer et se détendre loin du brouhaha, de la conservation des grandes surfaces boisées et de l'aménagement des rives des cours d'eau. Il s'occupe également d'acquérir les titres de propriété permettant l'accès aux rives des cours d'eau et des lacs, tout comme je l'imagine, le député voudrait que son office le fasse dans le cas de nos côtes.

Le député a préconisé la conservation de notre patrimoine afin de conserver pour l'avenir les lieux et bâtiments historiques. Partout au Canada, des organismes de ce genre y ont pourvu, et le meilleur exemple dans la région de la capitale nationale, ce sont les travaux réalisés à Manotick par l'Office de conservation de la vallée de la rivière Rideau qui a rénové le moulin Watson et la maison Dickinson, juste en face. J'ai eu le privilège d'assister à l'inauguration de ces établissements et je pense que tous les députés devraient peut-être aller les visiter. Je pense que vous seriez étonnés des travaux de rénovation qui y ont été exécutés.

Trop souvent, nos côtes, les rives des cours d'eau, les centres villes, les routes secondaires de nos campagnes où il existe des monuments dignes d'être conservés dans leur cadre urbain et rural, sont négligés parce que nous ne prenons pas le temps d'apprécier l'importance de ces choses pour la conservation de notre patrimoine. Nous nous préoccupons trop du futur au lieu de nous arrêter aux fondements mêmes de notre société. C'est dans cette optique, je pense, que le député a soulevé cette question.